

INTERVIEW**DOMINIQUE-JEAN CHERTIER** PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FRANCE EMPLOI

« Dès le 1^{er} janvier, le changement sera perceptible grâce à la fusion ANPE-Assedic »

Le nouvel opérateur du service public de l'emploi n'a toujours pas de nom. Pourquoi de telles tergiversations ?

Le choix du nom et du sigle est important à la fois pour les personnes et les entreprises qui sont en contact avec nous, et pour les salariés issus de l'ANPE et de l'Assedic, pour qui cela doit constituer un élément fédérateur. Mais c'est aussi un processus complexe, car nous souhaitons obtenir toutes les garanties juridiques pour l'utilisation du nom et l'unanimité au sein du conseil, où siègent tout à la fois des représentants de l'Etat, des partenaires sociaux, des collectivités locales... Le report de la décision au 16 octobre ne doit surtout pas nous empêcher de continuer d'avancer dans la mise en œuvre opérationnelle de la fusion.

Les syndicats vous reprochent d'aller trop vite en besogne en définissant dès maintenant l'offre de services. Ils préconisent une évaluation des dispositifs existants...

Des rapports, j'en ai plein mon

armoire. Je dis aux partenaires sociaux et aux représentants de l'Etat, maintenant, il faut avancer. Si j'ai accepté cette fonction, c'est parce qu'on ne peut pas se satisfaire de voir que la France reste, croissance ou pas, en queue de peloton sur l'emploi en Europe, en particulier pour les jeunes et les seniors. La fusion répond à un vrai besoin de simplification et d'efficience. Dans trois ans, « France Emploi » doit devenir un organisme référence. J'ai trois priorités : l'organisation de l'opérateur, les services et les moyens financiers. Sur le premier point, nous avons progressé très rapidement : le conseil d'administration fonctionne, l'organisme interne est défini avec des responsables identifiés pour les équipes, et nous allons prochainement signer le bail pour notre nouveau siège. Enfin, la négociation de la convention collective pour le personnel est engagée.

L'offre de services aux demandeurs d'emploi suscite des débats...

Dès le 1^{er} janvier, le changement



Dominique-Jean Chertier.

sera perceptible. Nous allons progressivement avoir des guichets uniques où s'adresser, un premier entretien qui permettra au demandeur d'emploi de connaître ses droits à indemnisation et d'obtenir des offres, et, avant la fin 2009, un référent unique. Le « temps du chômage » doit être raccourci, y compris pour les personnes censées être proches de l'emploi. Après, nous débattons pour bien calibrer les parcours d'accompagnement proposés. Je pense qu'il ne faut pas

multiplier les catégories, mais pour autant il faut s'adapter aux besoins de chacun.

Aurez-vous les moyens de vos ambitions ?

L'ANPE avait demandé à l'Etat d'augmenter (en hypothèse haute) de 1,3 à 1,5 milliard d'euros sa dotation en 2009. C'est plutôt la stabilité qui se dessine. Mais je suis persuadé que la fusion va occasionner rapidement des gains d'efficience. Il y a certes des surcoûts immédiats, en frais de formation notamment, qui devraient représenter quelque 200 millions d'euros sur 2008-2009, mais nous aurons un retour sur investissement dès 2010.

Geoffroy Roux de Bézieux, président de l'Unedic, veut vous faire payer au prix fort la mise à disposition des locaux et du réseau informatique des Assedic. Quels sont les montants en jeu ?

La valeur des locaux est estimée à plus de 900 millions d'euros, même chose pour l'informatique. Nous allons en discuter dans le cadre de la convention tripartite avec l'Etat et

de ce que la loi a fixé comme contribution de l'Unedic au fonctionnement de France Emploi.

Le nombre d'emplois va-t-il évoluer ? Des administrateurs estiment qu'il faudrait 10.000 agents de plus, notamment pour accompagner les bénéficiaires du revenu de solidarité active et les seniors qui ne seront plus dispensés de recherche d'emploi...

Nous aurons l'an prochain à peu près le même nombre d'emplois. Avec les référents et les entretiens uniques, nous allons faire des gains de productivité importants permettant d'améliorer le service rendu.

Qu'attendez-vous de la négociation sur l'indemnisation du chômage ?

Nombreux sont ceux qui attendent beaucoup de cette négociation et les partenaires sociaux ne manquent en la matière ni de conseils ni d'encadrement. Je me contenterai donc de souhaiter une simplification des règles d'indemnisation.

PROPOS RECUEILLIS PAR
ÉTIENNE LEFEBVRE
ET DEREK PERROTTE